https://affairesjuridiques.aphp.fr/textes/instruction-relative-la-prevention-et-la-lutte-contre-les-violences-faites-aux-femmes/
Instruction relative à la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes
27/11/2018
La présente instruction est relative à la prévention et la lutte contre les violences faites aux femmes. L’égalité entre les femmes et les hommes et l’éradication des violences faites aux femmes font parties des grandes causes du quinquennat du Président de la République. A cet effet, d’importantes mesures ont été mises en exergue comme :
• La création d'un portail de signalement en ligne des violences sexuelles ou sexistes aux forces de sécurité intérieure;
• Le renforcement du dispositif des intervenants sociaux dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie, notamment avec la création de 39 pôles psychosociaux dans les commissariats, dans le cadre du déploiement de la police de sécurité du quotidien;
• La possibilité de porter plainte au sein des établissements hospitaliers pour les victimes dans l'incapacité de se déplacer (un projet de convention-type de partenariat entre ces établissements et les directions départementales de sécurité publique est en cours d'élaboration) ;
• La mise en place à termes d'un recueil de preuves en matière de violences sexuelles et physiques dans les unités médico-judiciaires en l'absence de plainte;
• La mobilisation de l'expertise des référents sûreté de la police et de la gendarmerie nationales au profit des structures d'accueil des femmes victimes de violence, appuyée par la mise en place de « référents départementaux » auprès du préfet chargés de coordonner les actions et rechercher des financements;
• l'actualisation des modules de sensibilisation des policiers et gendarmes intervenants en milieu scolaire en matière de lutte contre les violences sexistes et le cyber-harcèlement;
• l'amélioration de l'accueil et de la prise en charge des victimes de violences, demandeuses d'asile.